

**AOP MINERVOIS  
Dénomination Géographique Complémentaire « CAZELLES »**

**Avis de consultation publique**

Lors de sa séance du 12/06/2025, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire géographique de l'appellation d'origine susmentionnée.

Ce projet d'aire géographique concerne 2 communes du département de l'Hérault : Agel et Aigues-Vives. La liste des communes proposées est consultable sur l'url :  
<https://www.inao.gouv.fr/projets-aires-geographiques>

La consultation se déroulera du 11/07/2025 au 11/09/2025 inclus.

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, toute personne physique ou morale ayant un intérêt légitime dans le dossier pourra formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

INAO – Site de Narbonne  
Rue du Pont de l'Avenir, CS 50127 - 11100 NARBONNE

ou par courriel à l'adresse suivante :

[INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr](mailto:INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr)

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 11/09/2025, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous, au Syndicat du Cru Minervois – Maison des Vins du Minervois 35 Quai des Tonneliers – 11200 HOMPS – ainsi qu'au site INAO susnommé aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux